



Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

novembre 2018
à décembre 2019

Durée des travaux:

23 mois

Montant global:

CHF 4'000'000.-

Effectif moyen:

10 pers.

Béton:

4'000 m³

Acier d'armatures:

485 t

Coffrage:

4'500 m²

Matériel:

Grue, Manitou

PASTA GALA

Situation : Rue du Docteur Yersin 10, 1110 Morges (VD)

Type de marché:

Privé, travaux de béton armé, rénovation, transformation

Caractéristique:

Ce projet a consisté en une transformation de l'ancien site de production de l'usine de pâtes Pasta Gala, appartenant au groupe Coop dans le but d'accueillir entre autres, le siège européen d'Incyte Biosciences International.

INDUNI s'est vu confier l'exécution des travaux de gros œuvre comprenant la rénovation des bâtiments B1, B2 et B3 existants, la création d'une dalle de 800m² au dernier niveau du B3, l'extension du bâtiment A et la réalisation d'un parking sur un niveau de sous-sol d'environ 3600m².



Intervenants:

Maître de l'ouvrage

EPIC Nineteen Property Investments AG
Seefeldstrasse SA
8008 Zürich
Arik Parizer

Exécution

INDUNI & Cie SA
Rue des Alpes 2
1023 CRISSIER

Conducteur de travaux

Benoît Crespo - 079 347 14 67

Contremaîtres

José Manuel De Paiva Lages
Corentin Espuche

Direction de Travaux

Fact Construction SA
Chemin de la Chatanerie 10
1023 Crissier
Jean Luc Hervé - 021 633 70 44

Architectes

TRIBU architecture
Rue Saint-Martin 7
1003 Lausanne
Pierre Burgener - 021 545 52 00

CCHE Lausanne SA

Rue du Grand-Pré 2b
1007 Lausanne
Vanessa Bousquet - 021 321 44 66

Ingénieurs civils

Rafael Cortés
079 623 09 01

Gérard Chevalier SA

Bureau d'ingénieurs diplômés SIA
Rue des Charpentiers 36
1110 Morges
021 804 75 40

Compétences en matière de protection de l'environnement:

Air:

Utilisation de machines conformes à l'OPAir, équipées de FAP selon la liste VERT de l'OFEV.

Limitation des émissions selon la Directive Air Chantiers.

Mise en œuvre des mesures préconisées par l'OFEFP (Lutte contre la pollution de l'air dans le trafic routier de chantier, 2001), telles que: camions répondant aux dernières normes EURO, localisation des décharges, etc.

Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

Bruit:

Aménagement des horaires et utilisation de disques Silent en toiture. Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que: phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

Sols:

Décapage et stockage de la terre végétale en respectant les prescriptions de l'OFEV (Construire en préservant les sols, 2001; Respectons notre sol, 2008).

Remblayage puis aménagement des surfaces selon les Directives ASG pour la remise en état des sites (2001).

Arbres:

Mesures de protection des arbres sis à proximité des travaux, selon la Directive cantonale y relative (DGNP, 2008).

Sensibilisation des travailleurs :

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



INDUNI & CIE SA

Rue des Alpes 2 - Case postale 182
CH-1023 CRISSIER 1
Route de Champ-Colin 13 - CH-1260 NYON
T. 021 706 42 82 - F. 021 706 42 80
email: info@induni.ch - www.induni.ch

